1er feuillet : l'organisateur
2ème feuillet : le locataire
3ème feuillet : Mairie de Istres

LE VILLAGE DE NOËL

Contrat de location d'un chalet

Village de Noël de Istres • Du 18 au 23 décembre 2026

LA DÉCORATION de vos chalets (intérieur et extérieur face avant) : par sa qualité et son originalité vous permettra de retenir l'attention sur vos produits et jouera un rôle primordial auprès des promeneurs et des journalistes qui couvriront la manifestation.

La décoration extérieure devra comporter au moins une guirlande lumineuse qui couvrira la façade. Vous trouverez ci-joint des exemples du décor exigé. L'absence de décor ou en cas de décor insuffisant, l'organisateur assurera la prestation lui-même moyennant une participation forfaitaire de 100 € prélevée sur le montant de la caution. Vous pourrez à l'issue de la manifestation récupérer les décors et les matériels utilisés à cet effet.

LES PRODUITS : doivent correspondre à ceux qui ont été acceptés par le Comité de Sélection. Nous nous réservons donc la possibilité de faire retirer les objets qui ne sont pas conformes à ceux présentés lors du dépôt de vos dossiers.

LÉGISLATION : Chaque exposant doit respecter les démarches concernant notamment la déclaration des salariés, la réglementation en usage concernant l'hygiène alimentaire et la sécurité. Se munir obligatoirement d'un extincteur. Nous vous informons que des contrôles sur ces points sont régulièrement réalisés par les administrations concernées.

ASSURANCES : Le locataire s'engage à contracter une assurance en Responsabilité Civile comprenant une garantie pour les dommages occasionnés soit aux biens des autres exposants, soit au public, ainsi qu'une assurance pour les marchandises et matériels qui lui appartiennent, y compris pour les dommages causés par des intempéries. Le gardiennage du Village de Noël est assuré la nuit.

LE CHAUFFAGE : Les appareils de chauffage électriques sont interdits dans les chalets. L'organisateur se réserve le droit d'intervenir dans les chalets pour débrancher les chauffages électriques.

LE CHALET est équipé d'un coffret électrique normalisé à 3 prises (maximum 3 kW) et d'un décor de neige artificielle et stalactites sur l'avant du toit.

LA CAUTION de 900 € est exigible à la signature du contrat. Aucun chalet ne sera attribué sans le paiement de celle-ci. Le locataire s'engage à libérer le chalet dans l'état initial à partir de 20 heures le 23 décembre 2026. La restitution de la caution se fera après l'état des lieux et après déduction éventuelle des pénalités qui auront été appliquées pour non-respect du règlement ci-dessus.

LES HORAIRES D'OUVERTURE du marché sont de 10h à 21h le 18 et 19 décembre, et de 10h à 20h du 20 au 23 décembre.

ATTENTION : le non respect de cette clause, après 2 avertissements notifiés, entraînera le paiement d'une pénalité de 100€ par heure imputable sur le montant de la caution
(sauf cas de force majeure sur production de justificatif).

L' ORGANISATEUR s'engage à mettre à la disposition de M.

Le chalet N°..... d'une superficie de 2 x 4 m 2 x 6 m 3 x 3 m

à usage commercial pour la durée de la manifestation du 18 au 23 décembre 2026, Allée Jean-Jaures, selon le tarif en vigueur (capacité 16 à 30 chalets) :

Le prix unitaire est de 800 € et tient lieu de prix propre aux caractéristiques de chaque chalet.

Le cocontractant s'engage à respecter scrupuleusement les clauses contractuelles sous peine d'engager sa responsabilité sur le fondement des prescriptions des articles 1142 et 1147 du Code Civil. Il ne pourra, pour quelque cause que ce soit (y compris naturelle), prétendre à une quelconque ristourne ou remise tarifaire pendant ou après l'exécution des termes du contrat conclu sur les dispositions de l'article 1134 du Code Civil. Les parties conviennent d'un commun accord, d'attribuer compétence exclusive au lieu du siège de l'Association.

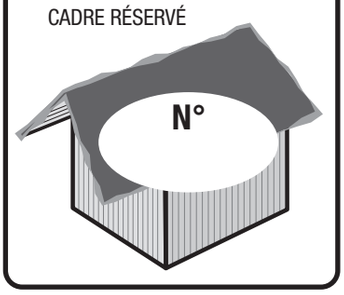
Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions de location ci-dessus.

Fait à Istres, le / / 2026

Signature
précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Président de l'Association

CHALET ATTRIBUÉ
CADRE RÉSERVÉ



ASSOCIATION MANIFESTATIONS ORGANISATION À THÈMES - Mme Damia FARRET - 235, Allé de la Coudoulette - 13680 LANÇON-PROVENCE
Tél. 04.84.48.57.76 - 07.46.04.76.47 - E-mail : damia.farret1@gmail.com - www.levillagedenoel.com